



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep Garneau

Octobre 2022



Québec, le 16 décembre 2022

Madame Patricia Poirier
Directrice générale
Cégep Garneau
1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

**Objet : Troisième suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 25 octobre 2022, du suivi transmis par le Cégep Garneau le 16 juin 2022 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport du 22 février 2017, la Commission avait recommandé au Cégep « de mettre en place des mécanismes afin d'assurer la qualité des évaluations finales de cours aux deux secteurs de formation ».

En décembre 2019, le Cégep Garneau transmettait un premier suivi en réponse à cette recommandation. Sur la base de la démonstration alors transmise, la Commission a estimé que les mesures mises en place ne permettaient pas au Cégep de déceler les points forts et les améliorations nécessaires aux évaluations finales de cours ni de prendre en charge les améliorations à apporter, le cas échéant. En juin 2020, elle demandait donc au Cégep de poursuivre ses travaux et de lui en faire part ultérieurement.

En juin 2022, le Cégep a déposé une lettre explicative, accompagnée du gabarit de plan-cadre, de la grille de validation des plans de cours et d'un extrait de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* portant sur le caractère synthèse de l'évaluation sommative, décrivant les mécanismes qu'il a tenté de mettre en place pour donner suite à la recommandation. Dans sa lettre explicative, il mentionne également les raisons pour lesquelles il n'a pas été en mesure d'implanter ces mécanismes. Il y précise toutefois que le gabarit de plan-cadre et la grille de validation des plans de cours ont été bonifiés pour mettre l'accent sur la nécessité pour l'évaluation finale du cours de permettre de

mesurer l'atteinte de la compétence ou des compétences du cours, et ce, en conformité avec un article de sa PIEA. Il y affirme également que des formations sur l'évaluation finale des cours et sur l'évaluation par compétences ont été offertes aux enseignants de la formation ordinaire et aux formateurs de la formation continue. La Commission reconnaît les démarches entreprises par le Cégep, mais constate qu'il ne met toujours pas en œuvre de mécanisme formel permettant d'assurer la qualité des évaluations finales de cours, et ce, aux deux secteurs de formation. La recommandation est donc maintenue.

La Commission rappelle au Cégep qu'il a l'obligation d'assurer les suivis aux recommandations qu'elle émet. Ainsi, la Direction générale doit mettre en œuvre des mécanismes institutionnels ayant un caractère obligatoire et orientant afin de s'assurer de l'amélioration continue de la qualité, mais elle ne doit pas nécessairement effectuer l'ensemble des processus, puisque des responsabilités peuvent être déléguées dans le respect de l'autonomie et de la culture de chacun des collèges. Par exemple, le Cégep peut déléguer des responsabilités à des instances ou à des personnes en rendant obligatoire l'utilisation d'outils pour encadrer la manière et la fréquence à laquelle les processus sont mis en œuvre. Dans un tel cas, il s'assure de l'exercice des responsabilités déléguées à ces instances et à ces personnes et de la prise en charge par la Direction des améliorations à apporter, le cas échéant.

La Commission souhaite que le Cégep poursuive ses travaux. Le prochain cycle d'audit sera l'occasion pour la Commission d'évaluer les travaux réalisés par le Cégep à cet égard et, pour le Cégep Garneau, d'en témoigner. Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Évelyne Drouin.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Jean-Yves Tremblay, directeur des études